

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 606

présenté par

M. Monnet, M. Dharréville, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« et afin d'assurer un meilleur équilibre et une plus grande solidarité entre les territoires en matière d'accès aux soins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer que toute nouvelle délimitation d'un territoire de santé ne s'opèrera pas au détriment d'un équilibre général entre l'ensemble des territoires et qu'elle aura précisément pour objectif de renforcer le principe de solidarité entre territoires plus ou moins bien dotés en termes d'accès aux soins.